

**Observations concernant le projet de rapport de la huitième session du
Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant
l'enregistrement international des marques (Document MM/LD/WG/8/6 PROV)**

1. Observations reçues de la Délégation du Japon

*“133. La délégation du Japon a remercié la délégation de Madagascar et le représentant de l'INTA pour les renseignements qu'ils avaient communiqués au groupe de travail. Elle a fait valoir qu'à la sixième session du groupe de travail, tenue en novembre 2008, elle avait expliqué que les cas d'attaque centrale **par de tierces parties** étaient très peu nombreux au Japon. Par ailleurs, certains utilisateurs japonais estimaient que l'attaque centrale constituait une particularité utile du système de Madrid. **En conséquence**, la délégation du Japon a estimé que, **concernant l'abolition de l'exigence d'un enregistrement national**, il était nécessaire de prendre en considération l'équilibre des intérêts entre des déposants d'enregistrements internationaux et des tiers qui chercheraient à faire radier des enregistrements internationaux par attaque centrale.”*

2. Observations reçues de la Délégation de Madagascar

“Madagascar : A propos du Projet de rapport de la 8^e session du groupe de travail

Messieurs,

A la lecture du rapport du groupe de travail susmentionné, nous tenons à féliciter le Bureau international pour sa clarté et pour la qualité du rapport des interventions des participants.

De ce fait, nous n'avons aucune remarque à faire concernant les déclarations faites ni par la délégation de Madagascar, ni par les autres délégations. De même pour les annexes de ce document.

Ainsi donc, en ce qui nous concerne, le rapport peut être adopté.

Meilleures salutations,

*Mathilde RAHARINONY
Délégation de Madagascar à cette session
Office Malgache de la Propriété Industrielle OMAPI*

3. Observations reçues de l'Association japonaise des marques

“Le projet de rapport de la huitième session du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

*Section Juridique,
Bureau International de l'OMPI*

Messieurs,

A la lecture du rapport provisoire de la huitième session du groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid pour l'enregistrement international des marques, nous souhaitons demander la modification des éléments suivants;

IV.(sur Page 40 - ANNEX, Page 8)

*ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON
GOUVERNEMENTALES/INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS*

*Association japonaise des marques (JTA)/Japan Trademark Association (JTA)
Chiaki KAWAI (Ms.), Patent-Trademark Attorney, **Seijo (incorrect)***

*Chiaki KAWAI (Ms.), Patent-Trademark Attorney, **Tokyo (correct)***

Nous vous remercions de votre aimable collaboration.

*Chiaki Kawai
Président, Comité des Activités International
Association japonaise des marques”*

[Fin du document]